RECONNAISSANCE - Prix

Lignes directrices sur les demandes de subvention

CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA ARTS COUNCIL

Le Prix de distinction en arts du Manitoba reconnaît sur une base annuel les réalisations exceptionnelles d'un artiste manitobain, d'un gardien du savoir autochtone ou d'un professionnel des arts/de la culture.

Dates à retenir

Date limite de présentation des demandes : le 15 décembre

Annonce des résultats : le 31 mars au plus tard

Montant du prix

30 000 $

Candidat - qui peut être nominé

- Artistes professionnels
- Gardiens du savoir autochtone
- Professionnels des arts et de la culture

Tous les candidats nominés doivent avoir une adresse municipale permanente au Manitoba. Les candidats nominés doivent avoir vécu au Manitoba pendant au moins une année complète immédiatement avant de soumettre la nomination au Conseil des arts du Manitoba.

Un candidat ne peut recevoir le Prix de distinction en arts du Manitoba qu'une seule fois dans sa vie.

Un candidat ne peut être nominé qu'une seule fois par année.

Proposant - qui peut proposer une candidature

Individus, groupes ou organismes qui ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts avec le candidat. Les proposants ne doivent pas nécessairement être des résidents du Manitoba.

Évaluation - comment les décisions sont prises

Le récipiendaire sera déterminé par un comité externe d'évaluation par des pairs sur la base des critères suivants :

- Excellence du travail de la personne nominée
- Contribution au secteur des arts et de la culture du Manitoba

Remarque : Veuillez consulter le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM pour en savoir plus.

Avez-vous besoin d'aide?

Accessibilité

Si vous êtes S/sourd ou si vous vivez avec une incapacité, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre page web sur l'accessibilité pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats S/sourds ou vivant avec une incapacité qui ont besoin d'un formulaire de demande accessible, ou ceux qui ont un accès limité à Internet, peuvent présenter leur demande à l'aide de nos formulaires de demande imprimables ou remplissables en format PDF. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin d'aide, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre demande ou de revoir votre ébauche. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous contacter dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une aide financière en vertu du programme accessibilité, communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance
Nº de téléphone : 204-945-2237
Sans-frais: 1-866-994-27-87
Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de nomination

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le candidat

On vous demandera de fournir les coordonnées et le CV ou la biographie du candidat.

2. Formulaire d'acceptation de nomination

L'individu que vous proposez pour ce prix doit accepter la mise en candidature. Invitez le candidat à compléter l'acceptation de la nomination dans la demande.

3. Renseignements sur la candidature

- Expliquez pourquoi la personne nominée devrait recevoir le prix (maximum de 1500 mots) Tenez compte des considérations suivantes, par example :
  - Que fait la personne nominée?
  - Comment décririez-vous le travail de la personne nominée?
  - Quelles sont les réalisations de la personne nominée?
  - Comment ou par qui les réalisations de la personne nominée ont-elles été reconnues?
  - Quelles sont les contributions importantes ou continues qu'iel apporte au Manitoba, à sa forme d'art, à sa communauté artistique ou culturelle, et au-delà? Si son travail concerne une communauté particulière, quelle est cette communauté et quel est l'impact de son travail sur cette communauté?
  - Le travail de la personne nominée démontre-t-il le pouvoir des arts et de la culture à donner un sens au monde?
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posées et qui sont essentielles à la compréhension de votre mise en candidature (maximum de 250 mots)

4. Recommandations

Il vous sera demandé d'inclure deux lettres de référence à l'appui de la personne nominée. Les lettres de référence doivent inclure la relation que l'auteur entretient avec la personne nominée et décrire pourquoi la personne nominée mérite le prix.

5. Matériel d'appui

Le matériel d'appui doit comprendre des exemples d'œuvres /activités courantes pertinentes du candidat. Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appui.

Les éléments suivants sont considérés comme **un seul élément** :

jusqu'à 5 images numériques **OU**

jusqu'à 15 pages de texte **OU**

jusqu'à 4 minutes de matériel audio ou vidéo

Par exemple, vos trois éléments peuvent représenter un total de 15 images, 45 pages de texte ou 12 minutes d'audio et de vidéo. Vous pouvez également soumettre une combinaison d'images, de texte et d'enregistrements, à condition de ne pas dépasser les limites d'audio ou de vidéo

Vous devrez décrire le rapport entre le matériel d'appui et la présente mise en candidature. (maximum de 500 mots)

Pour plus de détails sur les exigences en matière de documentation de soutien, consultez nos lignes directrices générales.

Questionnaire d'évaluation

Un comité multidisciplinaire composée de pairs et de membres de la communauté déterminera le récipiendaire du prix. Les principales considérations seront l'excellence démontrée par le travail de la personne nominée et la contribution de cette dernière au secteur des arts et de la culture du Manitoba.

Les évaluateurs utiliseront les énoncés suivants établies pour chaque programme pour prendre leur décision. Les évaluateurs n'examineront que les énoncés qui s'appliquent directement à votre candidat. Le CAM accepte les décisions du comité d'évaluation comme étant finales.

1. Grâce à son travail, la personne nominée a eu une incidence importante sur le secteur des arts et de la culture au Manitoba.
2. La personne nominée a consacré sa carrière aux arts et à la culture et a fait preuve de nombreuses réalisations dans ce secteur.
3. La personne nominée est appréciée, valorisée et respectée par ses pairs pour l'excellence de son travail.
4. La personne nominée est appréciée, valorisée et respectée par sa communauté pour l'excellence de son travail.
5. La personne nominée a obtenu une reconnaissance régionale, provinciale, nationale ou internationale pour son travail.
6. Le travail de la personne nominée démontre le pouvoir des arts et de la culture à donner un sens au monde.
7. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous la mise en candidature (5 étant la plus haute recommandation)?
8. Si cette personne nominée vous tient à cœur, expliquez pourquoi vous pensez qu'iel devrait recevoir le Prix de distinction en arts du Manitoba.